



Publié le 03/11/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 02 novembre 2020

Délibération n° 2020-137
DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Thierry TRIJOLET, Samira EL KHADIR à Kubilay ERTEKIN

ABSENT : 1

Madame, Monsieur : Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que considérant l'état des réalisations du budget de l'exercice 2020, il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	38 632,00 €	
TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	15 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	21 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	470 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes		900 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et Participations		45 600,00 €
TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels		
TOTAL CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	300 968,00 €	
TOTAL CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre section		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		945 600,00	945 600,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissements		407 700,00 €
TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées		848 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		892 738,00 €
TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	170 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	1 459 406,00 €	
TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 770 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisation en cours	-950 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 021	Virements de la section de fonctionnement		300 968,00 €
TOTAL CHAPITRE 024	Produits de cession d'immobilisations		
TOTAL CHAPITRE 040	Opération d'ordre transfert entre sections		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		2 449 406,00 €	2 449 406,00 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 19 octobre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la modification du budget principal de la Ville,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver cette décision modificative n° 1 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées.

ADOpte A LA MAJORITE

CONTRE : Groupe « Ensemble pour une ville durable »

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 02 novembre 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the left and then curves downwards.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 03 novembre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.